

méthodes publicitaires;
 — maintien des programmes de formation de critiques, et diffusion accrue des articles sur la danse.

L'initiative de ces mesures reviendrait principalement aux compagnies et écoles de danse, mais elles n'ont ni les moyens financiers ni les ressources administratives nécessaires et devront compter sur "un appui plus actif, plus intense et plus efficace" du secteur public. Le Conseil des Arts, en particulier, devra s'employer en priorité à l'élaboration de programmes mieux définis et mieux adaptés aux besoins actuels et futurs dans ce domaine, et remplacer l'improvisation par une planification intelligente. S'il veut être en mesure de jouer pleinement son rôle, le Conseil devra lui-même accroître ses ressources de gestion et d'administration.

Invité à exprimer ses vues sur le rapport McKinsey, le directeur du Conseil des Arts, M. André Fortier, s'est déclaré d'accord sur la nécessité d'une aide plus généreuse et d'une planification plus poussée dans le domaine de la danse. "Le rapport McKinsey, a-t-il ajouté, nous aidera certainement à améliorer notre action dans ce domaine, et à faire valoir les besoins de la danse et des danseurs auprès des gouvernements et du mécénat privé."

Reconstitution des populations de saumons de l'Atlantique

Après une année de fermeture de la pêche commerciale, les populations de saumons de la Côte atlantique montrent des signes certains de reconstitution.

Le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a communiqué les résultats d'évaluations scientifiques effectuées en 1972 sur les remontées de saumon dans les principaux cours d'eau des Maritimes; ces évaluations démontrent

que le nombre de saumons ayant atteint en 1972 les frayères des bassins des rivières Miramichi, Restigouche et Saint-Jean (toutes trois au Nouveau-Brunswick) était de deux à trois fois supérieur à celui de 1971. La pêche commerciale du saumon dans les estuaires de ces bassins, ainsi que dans la région de Port-aux-Basques dans le sud-ouest de Terre-Neuve, a été interdite le printemps dernier, en raison du dépeuplement que connaissait l'espèce dans les Maritimes.

Le ministre a déclaré que le frai de 1972 a dépassé de quatre à cinq fois celui de 1971, suite à une augmentation du nombre de gros saumons ayant passé deux années complètes en mer.

Bien qu'elle reste encore faible par rapport à celle d'années précédentes, la population de saumons de l'Atlantique ayant frayé en 1972 dans ces cours d'eau a permis de renverser la tendance à la diminution qui se manifestait depuis plusieurs années.

Compensation pour les pêcheurs

Les pêcheurs professionnels de saumon qui ont été visés par l'interdiction ont reçu une aide financière de l'administration fédérale.

Les indemnités de rajustement pour le manque à gagner ou les compensations pour les engins de pêche superflus ont touché 1,119 pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de Terre-Neuve, et totalisé \$2,093,993.

Le Nouveau-Brunswick demande l'extension du réseau de télévision de langue française

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a dernièrement pressé le Conseil canadien de la radio-télévision d'étendre le plus tôt possible les services de radio et de télévision de langue française à Fredericton, à Saint-Jean et au nord-est du Nouveau-Brunswick. M. Hatfield a présenté ce mémoire au nom du gouvernement provincial au cours des dernières séances du Conseil, mémoire contenant 11 recommandations dont six traitaient de la télévision par câble coaxial.

Les recommandations insistaient pour que:

a) le CRTC accélère l'application des

services de radio de langue française à Fredericton, à Saint-Jean et au nord-est de la province;

b) le CRTC prenne les mesures nécessaires pour étendre l'actuel service de télévision de langue française (CBAFT Moncton) à Fredericton, à Saint-Jean et au nord-est de la province;

c) le CRTC assure l'amélioration de l'actuel service de télévision de langue anglaise dans le nord-est de la province le plus tôt possible;

d) le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société Radio-Canada ou du CRTC, prenne rapidement les mesures nécessaires pour établir un second service de télévision, soit la télévision par câble, dans toute la province; et que les organismes du Gouvernement fédéral s'occupant d'éducation et de radio-diffusion collaborent avec les organismes de développement économique fédéraux et leurs contreparties provinciales pour faire en sorte que la radio et la télévision contribuent à corriger certains des problèmes traditionnels et profondément enracinés de la province dans le domaine socio-économique.

M. Hatfield a déclaré que si les recommandations du Gouvernement sur la télévision par câble étaient adoptées, elles rendraient la télévision par câble accessible, moyennant des frais raisonnables, à toutes les municipalités urbaines comptant plus de 500 familles tout en protégeant et en encourageant la transmission par câble.

Le premier ministre Hatfield a déclaré au Conseil que les services de radio-diffusion dans sa province laissaient honteusement à désirer. Il a dit que certains principes et que certaines pratiques du CRTC contribuaient, de l'avis de sa province, à y retarder l'expansion de la radiodiffusion, ce qui freinait le développement économique, social et culturel du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick est une province bilingue; néanmoins, un échange de vues dans les deux sens entre les deux groupes ethniques est actuellement impossible en raison non seulement des barrières linguistiques, mais aussi des rideaux qui se sont créés suite à l'insuffisance de moyens de communications modernes qui y existe, a déclaré le premier ministre.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministre des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".